

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire spécifique > Réaliser des analyses de pratiques professionnelles et de la supervision

[← Retour à la recherche](#)

Réaliser des analyses de pratiques professionnelles et de la supervision

Code de la fiche :
RS7117

Etat :
Active

[↓ Télécharger la fiche](#) [? Aide en ligne](#)

L'essentiel

	Code(s) NSF	332 : Travail social
	Formacode(s)	14490 : Dynamique groupe 15004 : Communication professionnelle 44090 : Analyse pratique sociale
	Date d'échéance de l'enregistrement	28-03-2028

Certificateur(s)

Résumé de la certification

Secteur d'activité

Voie d'accès

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Base légale

Pour plus d'informations

Certificateur(s)

Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
AMORIFE INTERNATIONAL	88210826900029	-	https://www.amorifeinternational.com/

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

L'analyse des pratiques professionnelles et/ou la supervision sont rendues obligatoires dans l'exercice de nombreux métiers (assistants services sociaux, éducateurs spécialisés, médiateurs familiaux, ...) et fortement conseillées par les directeurs des hôpitaux auprès de leurs personnels.

L'analyse des pratiques professionnelles et la supervision ne sont pas réglementées. Elle se définit comme un espace et un temps donnés qui permet aux professionnels d'une discipline de réfléchir sur leurs pratiques.

Cette certification s'adresse prioritairement à toute personne qui exerce ou qui a exercé l'un des métiers suivants : médiateurs, médiateurs familiaux, travailleurs sociaux et médico-sociaux, directeurs des ressources humaines, psychologues, psychothérapeutes, juristes, notaires, ou personnels du milieu médical spécialisé (infirmiers, médecins, dans des EPAH, hôpitaux psychiatriques, services hospitaliers spécialisés en addictologie....).

Compétences attestées :

Mettre en place et mettre en œuvre un dispositif d'APP ou de supervision en l'expliquant et en prenant en compte le handicap éventuel des participants, en négociant la commande d'un dispositif d'APP ou de supervision, afin de proposer une offre appropriée au commanditaire et afin de recueillir l'adhésion du commanditaire et des participants.

Accompagner un groupe et sa dynamique, en animant des séances d'APP ou de supervision afin de développer des savoirs, savoir-faire et savoir-être et en installant le cadre nécessaire à l'APP ou à la supervision et en tenant compte du handicap éventuel des participants chez les participants, afin d'améliorer leurs fonctions professionnelles et de favoriser l'adhésion et l'implication des participants

Élaborer et construire son positionnement d'intervenant en APP et en Supervision, en ayant la capacité de s'interroger, de s'analyser soi-même, en menant une démarche réflexive sur son parcours professionnel et en préparant son propre projet d'intervenant et en se servant des outils adaptés, afin d'améliorer sa propre posture professionnelle dans son activité, en tenant compte, les cas échéant, du handicap éventuel des participants

Initier la praxéologie au sein d'un groupe, en favorisant l'interaction et la réflexion au sein du groupe et en construisant des initiatives possibles, afin de permettre une analyse approfondie de sa pratique professionnelle et d'envisager une évolution de sa posture professionnelle, en tenant compte, les cas échéant, du handicap éventuel des participants

Repérer la souffrance au travail dans le groupe, en étudiant le comportement d'un ou des participant(s) et en identifiant cette souffrance, en y comprenant les causes, afin d'élaborer des solutions pour réduire ou prévenir la souffrance au travail et de tenir compte du handicap éventuel des participants

Modalités d'évaluation :

Rapport écrit présenté oralement

Secteur d'activité

Références juridiques des réglementations d'activité :

Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

Code de déontologie APMF du Médiateur Familial : adopté par l'APMF le 01 décembre 1990, modifié le 05 décembre 1998, le 30 janvier 2004, le 13 mars 2010.

Décret n°2021-1131 : instauration d'un cadre légal à l'APP, à travers l'article R2324-37 du Code de la Santé Publique (domaine petite enfance)

Arrêté du 04 juin 2024 portant modification de la réforme du 19 mars 2012 relatif au Diplôme d'État de Médiateur Familial (référentiel bloc de compétences)

Voie d'accès

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Toute personne exerçant ou ayant exercé l'un des métiers suivants : médiateurs, médiateurs familiaux, travailleurs sociaux et médico-sociaux, directeurs des ressources humaines, psychologues, psychothérapeutes, juristes, notaires, ou personnels du milieu médical spécialisé (infirmiers, médecins, dans des EPAH, hôpitaux psychiatriques, services hospitaliers spécialisés en addictologie....)

Être en possession d'une certification professionnelle de niveau 6

Avoir 3 ans d'expérience professionnelle dans l'un des métiers cités ci-dessus

Une expérience d'analyse de sa pratique professionnelle ou d'analyseur des pratiques professionnelles ou de superviseur est bienvenue mais non obligatoire

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	-	-
En contrat d'apprentissage		X	-	-
Après un parcours de formation continue	X		1 professionnel extérieur qui est désigné comme Président du jury 1 représentant du certificateur Ils n'ont aucun rapport professionnel ni personnel avec le candidat. Ils n'ont pas participé à la formation du candidat. En cas d'égalité, la voix du président du jury aura voix double.	01-04-2025
En contrat de professionnalisation		X	-	-
Par candidature individuelle		X	-	-
Par expérience		X	-	-

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Aucune correspondance

Base légale

Date de décision	28-03-2025
Durée de l'enregistrement en années	3
Date d'échéance de l'enregistrement	28-03-2028
Date de dernière délivrance possible de la certification	27-09-2028

Pour plus d'informations

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

<https://www.amorifeinternational.com/formations/>

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

[Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation](#)

